

ACCOMPLISSEZ DAVANTAGE avec l'assurance Vie universelle

Étude de cas : assurance Vie universelle

Occasions d'assurance permanente à saisir auprès des clients âgés



Voici Marie et Elliott

Marie et Elliott forment un couple actif; ils sont âgés d'un peu plus de 70 ans. Ils ont pris leur retraite il y a cinq ans après des carrières réussies, vivent toujours dans leur maison familiale et sont des bénévoles engagés. En plus d'être en bonne santé et d'être proches de leur famille et de leurs amis, ils ont la chance de bénéficier d'une situation financière confortable.

Leur fils, Simon, élève seul ses deux enfants. Simon détient lui-même une bonne assurance-vie et verse la cotisation la plus élevée possible à un REEE pour chacun de ses enfants. Mais avec un seul revenu, la situation financière est serrée. Marie et Elliott souhaitent contribuer à la sécurité financière et au futur de leurs petits-enfants.

À la suite de discussions avec leur conseiller, ils croient que l'assurance Vie universelle de la Canada-Vie^{MC} serait une bonne façon de respecter leurs priorités :

- Garantir une protection d'assurance-vie permanente à leurs petits-enfants
- Profiter des avantages fiscaux de l'assurance-vie pour constituer des actifs que leurs petits-enfants pourront utiliser lors des étapes importantes de leur vie financière

Elliott et Marie veulent payer les primes de leurs polices rapidement, afin d'être certains que les polices seront complètement payées avant leur décès.

Situation financière

Marie et Elliott reçoivent un revenu prévisible de leur régime de retraite, de leurs placements et du gouvernement. Ils estiment qu'ils peuvent cotiser à la police de chaque enfant à raison de 2 000 \$ par année. Lorsqu'ils étudient leurs options pour aider leurs petits-enfants, ils recherchent une option fiable, prévisible et garantie.

ACCOMPLISSEZ DAVANTAGE avec l'assurance Vie universelle

Quelle est la meilleure solution?

Compte tenu de leur âge, de leurs rentrées de fonds et de leur situation financière, leur conseiller leur recommande une assurance Vie universelle assortie de l'option de paiements pendant une période déterminée de 10 ans et de l'option de versement Protection plus. Cette combinaison permet à Marie et à Elliott d'atteindre leur objectif, qui consiste à fournir une protection d'assurance-vie permanente à leurs petits-enfants et à constituer un héritage.

Voici le fonctionnement des polices :

- **Paiements pendant une période déterminée de 10 ans** – Marie et Elliott versent des paiements uniformes et prévisibles pendant une période garantie, ce qui leur permet de payer la totalité des primes rapidement. Les polices sont alors libérées. Les polices comprennent une valeur de rachat garantie à compter de la fin de la cinquième année.
- **Versement Protection Plus** – Au fil du temps, le versement prévu par l'assurance peut croître si la valeur du compte de la police augmente (la croissance n'est pas garantie). À l'inverse, si la valeur du compte diminue en raison d'un mauvais rendement des placements ou d'un retrait en espèces, le versement total prévu par l'assurance diminue aussi. Le montant de la protection de base est garanti, tant et aussi longtemps que les paiements requis sont effectués.

Grâce à la stratégie en cascade, Marie et Elliott peuvent transmettre leur patrimoine à la prochaine génération de façon fiscalement avantageuse. Marie et Elliott ont souscrit deux polices assorties de paiements pendant une période déterminée de 10 ans pour leurs petits-enfants. Marie et Elliott sont les propriétaires de police. Leur fils est le propriétaire subsidiaire.

Si Marie et Elliott décèdent avant la majorité de leurs petits-enfants, Simon deviendra le propriétaire des polices. La valeur des polices comprend un montant de protection libérée garanti, en plus de la valeur du compte des polices.

Lorsque Simon ou leurs petits-enfants deviendront éventuellement propriétaires de la police, ils auront certaines options. Ils pourront effectuer des dépôts supplémentaires et accumuler une valeur de rachat en franchise d'impôt dans la police, sous réserve des limites gouvernementales. Ils pourront également retirer des fonds pour financer des études postsecondaires, verser une mise de fonds sur une maison ou acheter une voiture, par exemple.

ACCOMPLISSEZ DAVANTAGE avec l'assurance Vie universelle

Lorsque des changements surviennent dans la vie, l'assurance Vie universelle s'adapte.

Une fois que la période de paiements de 10 ans est terminée, les polices sont garanties être libérées. En revanche, Marie et Elliott ont aussi la possibilité, s'ils le veulent, de continuer à constituer leur patrimoine en franchise d'impôt, sous réserve des limites gouvernementales.

À tout moment pendant la durée de la police, ils peuvent augmenter les paiements, jusqu'à un maximum déterminé. Par ailleurs, Marie et Elliot peuvent continuer de provisionner la police en y affectant des fonds, même si elle est libérée. Canada-Vie est l'une des quelques compagnies à offrir cette option. À long terme, ces options peuvent créer un héritage plus important pour leurs petits-enfants.

Si un changement imprévu survient dans la vie, les polices prévoyant des paiements pendant une période déterminée ne comportent pas de frais de rachat. Marie et Elliott peuvent accéder à la valeur de rachat de leur police sans pénalité, que ce soit en contractant une avance ou en réduisant le montant de la protection.